

PROCES-VERBAL SOMMAIRE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DECEMBRE 2019

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle polyvalente de Chamant, commune membre, le Jeudi douze Septembre deux mille dix-neuf à vingt heures.

A cette occasion, le Conseil Communautaire a notamment décidé les points suivants :

- 1 Désignation de Monsieur Luc **PESSE** en tant que secrétaire de séance ;
- 2 Approbation avec modifications du procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 Septembre 2019 ;
- 3 Compte-rendu de l'utilisation de la délégation d'attributions ;
- 4 Adoption de la décision modificative n°3 du budget principal ;
- 5 Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 ;
- 6 Autorisation d'ouverture d'un quart des crédits d'investissement pour le compte de l'année 2020 dans le cadre du respect des crédits ouverts au budget primitif 2019 et décisions modificatives ;
- 7 Versement d'une indemnité au comptable public sur la base de 40% soit 586,40 euros ;
- 8 Admissions en valeurs les créances irrécouvrables pour un montant de 1 378,53 euros concernant le budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative ;
- 9 Autorisation de versement d'une participation de 1 000,00 euros aux communes accueillant la Halte-Garderie Itinérante et le remboursement des consommations de fluides sur le site de Villers-Saint-Frambourg-Ognon ;
- 10 Modification de l'acte constitutif de la régie de la Halte-Garderie Itinérante et ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor ;
- 11 Définition des tarifs afférents à la prise en charge des déchets verts et fixation du forfait pour les communes relevant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative :

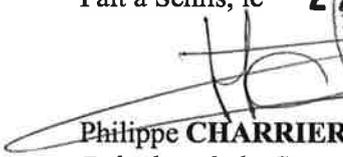
Services proposés :	Forfait annuel
Mise en place d'un nouveau contrat	70,00 euros
Deuxième année et suivantes	50,00 euros

- 12 Définition du tarif de la taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l'année 2020 pour un montant de 75 528,00 euros ;
- 13 Autorisation donnée à Monsieur de Président de signer l'avenant n°1 de moins-value du marché n°2017-ADTO-001 relatif à l'étude de transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » pour la tranche optionnelle à 42 513,00 euros HT soit 51 015,60 euros TTC au lieu des 116 997,50 euros HT soit 140 397,00 euros TTC ;
- 14 Attribution du marché de réalisation de travaux de requalification de la Zone d'Activités Economiques Senlis Sud Oise à la société COLAS NORD EST ;
- 15 Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1 de prolongation du délai d'exécution marché n°2018-DEVECO-004 pour la réhabilitation du bâtiment n°1 du Quartier Ordener jusqu'au 31 Décembre 2019 ;

- 16 Autorisation donnée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les avenants n°2 de plus-value et/ou de moins-value pour les lots n°1, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°10 et n°11, relatifs au marché n°2018-DEVECO-004 concernant la réhabilitation du bâtiment;
- 17 Attribution du marché relatif à la fourniture de Points d'Apport Volontaire enterrés pour l'Ecoquartier à Senlis à la société ASTECH ;
- 18 Modification du règlement de collecte des déchets ménagers en indiquant en page n°13 du règlement dans le chapitre n°5, article n°2 les termes :
 - « La collectivité assure la collecte des déchets ménagers et assimilés dans la limite de :
 - 15 000 litres par semaine pour les déchets assimilés aux ordures ménagères,
 - 15 000 litres par semaine pour les déchets assimilés aux emballages recyclables,
 - 1 000 litres par semaine pour les déchets verts,
 - 1 000 litres par trimestre pour les encombrants ».
- 19 Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention de mise à disposition du terrain avec la ville de Senlis destiné à accueillir l'Aire de Grand Passage d'une capacité de 100 places et situé route de Fleurines à Senlis ;
- 20 Ouverture d'un poste de Responsable du service environnement et modification du tableau des effectifs ;
- 21 Autorisation donnée à Monsieur le Président pour recourir à un vacataire – psychologue pour le service petite enfance ;
- 22 Autorisation donnée à Monsieur le Président pour recourir à un vacataire – diététicienne pour le service petite enfance ;
- 23 Retrait du point de l'ordre du jour : création d'un poste d'animateur Maison France Services itinérante ;
- 24 Retrait du point de l'ordre du jour : création d'un poste d'animateur social Maison France Services itinérante ;
- 25 Approbation de la nouvelle Convention Territoriale Globale de la Caisse d'Allocations Familiales qui prend effet le 1^{er} Janvier 2019 pour une durée de quatre ans et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer et fournir les pièces ;
- 26 Retrait du point de l'ordre du jour : mécénat du Rotary Club à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise - Maison France Services itinérante ;
- 27 Vote d'une motion concernant le projet de loi Engagement et proximité.

Fait à Senlis, le

22 JAN. 2020


Philippe CHARRIER

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Chamant

